

Master Contrôle et gouvernance

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Contrôle et gouvernance. 2013, Université Paris Descartes.
hceres-02040129

HAL Id: hceres-02040129

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040129>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Contrôle et gouvernance

de l'Université Paris Descartes

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Université Paris Descartes

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Contrôle et gouvernance

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA140006796

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Descartes (Paris 5)

Université Paris 13 - Paris-Nord

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Contrôle et gouvernance* est une restructuration de mentions existantes. Elle a pour objectif de regrouper les formations de l'Université Paris Descartes (Paris 5) et de l'Université de Paris 13 -Paris-Nord, conduisant aux différents métiers d'auditeurs, contrôleurs, experts comptables, ou encore commissaires aux comptes.

Aux trois spécialités existantes (*Comptabilité contrôle audit*, *Audit des organisations et maîtrise des risques* du site Paris 5 et *Comptabilité, contrôle, audit* de Paris 13), s'ajoute la création d'une nouvelle spécialité *Contrôle de gestion et finance d'entreprise* (Paris 13).

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Il y a très (trop) peu d'information sur la présentation de la mention *Contrôle et gouvernance* ni d'argumentaire développé sur les raisons et les modalités de la restructuration, ni son étendue (qui n'est pas très claire). Parfois même les informations sont erronées. Ainsi dans certaines parties du dossier, il est cité l'existence d'une spécialité *Marketing et tourisme* ou encore une spécialité MOSS (*Management des organisations sanitaires et*



sociales) qui n'apparaissent pas ailleurs dans l'architecture de la mention. Les informations ci-dessous ont été, en partie, reconstituées à partir de la présentation des spécialités.

Ainsi, la présentation du projet pédagogique se limite au regroupement des formations conduisant aux différents métiers d'auditeur, contrôleur, expert comptable, ou encore commissaire aux comptes. La mention juxtapose deux spécialités du site de Paris 5 (*Comptabilité contrôle audit et Audit des organisations et maîtrise des risques*) et deux spécialités du site Paris 13 (*Comptabilité Contrôle Audit et Contrôle de Gestion et Finance d'Entreprise*). On peut d'ailleurs s'interroger sur l'intitulé de la mention *Contrôle et gouvernance* dans la mesure où les orientations des spécialités mettent essentiellement l'accent sur le contrôle et/ou l'audit et très peu, voire pas du tout, sur la gouvernance.

La mention est adossée au Centre d'Economie de Paris Nord (CEPN) de Paris 13. La mention étant nouvelle, on peut, malgré tout, souligner pour chacune des spécialités existantes de très bons taux d'insertion professionnelle. Les flux des différentes spécialités existantes sont stables, voire en augmentation (avec des effectifs variables en M1 de 30 à 80, souvent en hausse, et environ 35 étudiants dans chaque spécialité de M2 sauf CCA Paris 13 où l'effectif a doublé en deux ans à 70). Pour autant, le taux d'échec, tel qu'il ressort des dossiers des spécialités, est en augmentation (selon les cas en M1 ou en M2) ce qui pose question quand à la sélectivité.

Au sein de chaque spécialité, les équipes pédagogiques (nombre d'enseignants-chercheurs, nombre de professionnels) sont globalement équilibrées et sont en adéquation avec le type de formations proposées. Les modalités pédagogiques de la mention sont claires et cohérentes. Les spécialités ont mis en place un système d'évaluation et de suivi des étudiants. Pour chacune des spécialités, le dossier est clair tout comme les fiches du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Il ne l'est pas pour la mention qui se contente de juxtaposer des spécialités sans effort d'intégration de ces dernières. Dans cette idée, les spécialités de chacune des deux universités sont présentées les unes à la suite des autres de manière distincte. En conséquence, si le dossier de chaque spécialité a pu être évalué, on ne peut en dire autant de la mention au vu des informations fournies.

La restructuration de la mention a pour objet de répondre à une des précédentes recommandations de l'AERES. En revanche, il est dommage que cette restructuration se limite à une juxtaposition ce qui donne l'impression d'une simple déclaration d'intention.

- Points forts :
 - L'intention de restructuration.
 - Des flux stables ou en hausse témoignant d'une certaine attractivité.

- Points faibles :
 - La présentation de la mention qui juxtapose des spécialités sans véritable intégration au sein d'une mention.
 - Le manque d'informations relatives à la mention.
 - La baisse des taux de réussite (en M1 ou en M2) tels qu'ils ressortent des dossiers de certaines spécialités.

Recommandations pour l'établissement

Compte tenu des contraintes et des difficultés, il semble, malgré tout, nécessaire de donner une existence concrète à la mention, afin d'en affirmer la cohérence et de s'interroger sur le lien éventuel entre hausse des inscrits et hausse du taux d'échec (en M1 ou en M2) tel qu'il ressort des dossiers de certaines spécialités.

Notation

Cette mention étant en forte restructuration dans le cadre de la mise en place de l'Université unifiée Sorbonne Paris Cité projetée en 2016, ne fait pas l'objet de notation par l'AERES.



Evaluation par spécialité

Comptabilité contrôle audit (Paris 5)

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Descartes (Paris 5)

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Les enseignements de la spécialité sont relatifs aux domaines de la comptabilité, du contrôle et de l'audit. La formation conduit à des emplois d'auditeur, de contrôleur de gestion, de consultant, ou encore d'expert comptable et commissaire au compte (après obtention du Diplôme d'Expert Comptable).

- Appréciation :

Les compétences que la formation permet d'acquérir sont relatives à la comptabilité, au contrôle et à l'audit. Cette formation est dispensée en formation initiale et en apprentissage. La durée des stages est de deux mois en M1 et de quatre à six mois en M2. Il s'agit d'une formation professionnelle avec une initiation à la recherche. Les effectifs sont stables (près de 80 étudiants). Les taux d'insertion professionnelle (100 %) et les taux de réponses aux enquêtes (entre 83 % et 97 %) sont remarquables. Les taux de réussite sont bons en M1 (environ 87 %) et très bons en M2 (de 95 % à 100 %). Les emplois occupés par les diplômés sont conformes aux objectifs de la formation. Malgré un faible nombre d'enseignants-chercheurs, notamment en Sciences de Gestion, et au regard des effectifs, l'équipe pédagogique est en adéquation avec la formation. Enfin, s'il n'est pas fait mention de dispositifs formalisés, le pilotage de l'équipe pédagogique, les dispositifs d'évaluation et d'évolution de la formation sont pertinents et semblent bien fonctionner.

- Points forts :

- Le taux d'insertion professionnelle.
- Le taux de réussite.
- Le projet pédagogique.

- Point faible :

- Le faible nombre d'enseignants-chercheurs notamment en Sciences de Gestion (2 Maîtres de Conférences et 1 PAST).

Recommandations pour l'établissement

Un rééquilibrage de l'équipe pédagogique en faveur des enseignants-chercheurs, notamment en Sciences de Gestion, ne pourrait être que bénéfique.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Audit des organisations et maîtrise des risques (Paris 5)

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris Descartes (Paris 5)

Etablissement(s) en co-habilitation(s) :

Délocalisation(s) :

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

- Présentation de la spécialité :

La spécialité, qui se veut généraliste, offre des enseignements variés dans le domaine de l'audit (marketing, gestion des ressources humaines, stratégie, finance, comptabilité ou encore droit) permettant d'occuper des emplois tels qu'auditeurs, contrôleurs de gestion, ou encore consultants, et ce dans divers domaines (achat, collectivités locales, banques, institutions hospitalières). L'élément distinctif de la spécialité, mis en avant dans la présentation, concerne l'audit des établissements hospitaliers.

- Appréciation :

Les enseignements et les compétences concernent le métier d'auditeur généraliste. Les volumes horaires semblent faibles (300h en M1 et 300h en M2), mais la durée du stage est de trois mois minimum (six mois le plus souvent). Sur les 600 heures de formation, seulement 15 heures sont consacrées à l'objectif propre de la spécialité *i.e.* l'audit des établissements hospitaliers. La spécialité est ouverte à la formation initiale, après un parcours de formation continu et à la VAE (validation des acquis de l'expérience). La formation est attractive et les taux de réussite sont bons mais en baisse en M1 (66 % en M1 contre 80% précédemment, 90 % en M2). Cependant, le taux d'abandon en M1 va croissant passant de 6 % à 21 %. 50 % à 75 % des étudiants proviennent d'une autre formation que le M1 correspondant. Si pour les années 2009 et 2011 les taux d'insertion professionnelle sont bons (environ 90 %), il n'y a pas d'informations sur 2008 et 2010, pas plus que sur le type d'emplois occupés par les diplômés. Un comité de pilotage fonctionne au niveau du diplôme. L'équipe pédagogique, qui associe enseignants-chercheurs et professionnels, est parfaitement adaptée aux objectifs.

- Points forts :

- La formation est attractive.
- Les taux d'insertion et de réussite en M2 sont bons.

- Points faibles :

- Le manque de lisibilité sur le projet pédagogique de la spécialité (pour le M1 en particulier, et sur la continuité entre le M1 et le M2).
- Le manque d'information sur le devenir des diplômés.
- Les taux d'abandon et d'échec en hausse.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de mettre davantage en évidence la complémentarité et la continuité du M1 et du M2. Il conviendrait également de préciser plus encore les spécificités de la spécialité (généraliste vs spécialiste dans l'audit des établissements hospitaliers). Enfin, le devenir des diplômés mériterait d'être davantage renseigné, notamment sur le type d'emploi occupé, de même sur l'analyse des abandons.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Comptabilité, contrôle, audit (Paris 13)

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 13 - Paris-Nord

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Les enseignements de la spécialité préparent aux métiers d'auditeurs, de contrôleurs de gestion, de consultants, d'experts financiers, ou encore d'expert comptable et commissaire au compte (après obtention du Diplôme d'Expert Comptable). La formation est ouverte à la formation continue, par alternance, à la VAE, et sera, pour une grande partie, ouverte à la formation à distance.

- Appréciation :

Les compétences que la formation permet d'acquérir sont relatives à la comptabilité, au contrôle et à l'audit. En formation initiale, le volume horaire est de 504 heures en master 1 (460 en apprentissage) et de 522h en master 2 (440 en apprentissage). En M2 un mémoire fait l'objet d'une soutenance.

Il s'agit d'une formation indifférenciée sans initiation à la recherche et avec 2 à 3 % des étudiants qui poursuivent en doctorat, ce qui rend le projet quelque peu incohérent sur ce point avec les objectifs affichés.

La formation est axée sur la professionnalisation, à laquelle s'ajoutent les stages ainsi qu'un cycle de conférences avec des cabinets conseil.

La formation est attractive et les résultats en termes d'effectifs et de flux sont bons, malgré une chute importante du taux de réussite en 2011, notamment en M2 (47 % contre 92 % et 100 % les deux années précédentes) mais aussi en M1 (de 85% à 70%). Le taux d'insertion est très bon (100 %), mais il n'y a pas d'indication sur le taux de retour aux enquêtes.

- Points forts :

- Le taux d'insertion professionnelle et le caractère professionnalisant de la formation.
- L'équilibre et la constitution de l'équipe pédagogique.

- Points faibles :

- Il n'y a pas d'initiation à la recherche alors que la spécialité se veut indifférenciée et que certains étudiants poursuivent en doctorat.
- Chute du taux de réussite en 2011.

Recommandations pour l'établissement

Compte tenu du fait que la spécialité est indifférenciée et que certains étudiants poursuivent en doctorat, il conviendrait de leur offrir la possibilité de suivre un module/séminaire d'initiation à la recherche. Il convient également d'analyser davantage les résultats des données sur le devenir ou la réussite des étudiants.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Contrôle de gestion et finance d'entreprise (Paris 13)

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris 13 - Paris-Nord

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Les enseignements et les compétences de la spécialité, concernent une formation généraliste dans la gestion des organisations, se situant entre la formation Comptabilité contrôle audit et la formation Finance. Les orientations scientifiques, avec un rattachement au laboratoire CEPN, concernent la finance et le contrôle de gestion. Les orientations professionnelles concernent les métiers allant du contrôleur de gestion à l'analyste financier.

- Appréciation :

Globalement il y a très peu d'informations. Les volumes horaires des enseignements sont de 520h en M1 et 520h en M2. Il n'y a pas d'information sur la politique de stage spécifique au niveau de la spécialité, si ce n'est la rédaction d'un rapport. La spécialité est ouverte à la formation initiale, en contrat d'apprentissage, après un parcours de formation continue, en contrat de professionnalisation et par VAE. La spécialité est en création, il n'y a donc pas d'information sur l'insertion professionnelle ou encore le devenir des étudiants. Les flux attendus sont de 35 à 40 étudiants pour le M1 et de 30 à 35 étudiants pour le M2.

- Point fort :

- La spécialité semble répondre à un besoin exprimé par les étudiants n'ayant pu intégrer le master *Comptabilité, contrôle, audit* (CCA).

- Points faibles :

- Le projet pédagogique est très vague.
- La spécialité ne fait pas apparaître ses spécificités.

Recommandations pour l'établissement

Afin d'éviter une spécialité « à défaut », il conviendrait de préciser davantage le projet pédagogique et les spécificités de la spécialité.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : sans objet
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement



Masters Vague D

Demande : n° S3MA140006796

Domaine : Droit, Economie, Gestion

Mention : Contrôle et gouvernance

Si l'on définit la gouvernance comme l'ensemble des dispositifs régissant l'administration générale des entreprises (Henri Fayol, 1916), alors cet intitulé comprend l'ensemble qui régit le pilotage, le contrôle, et les structures de direction. En rajoutant le mot « contrôle » on met l'accent sur la mesure des résultats et la compréhension de leurs écarts avec les prévisions *ex ante* (Frederick Taylor, 1912).

Les deux CCA, l'audit et la spécialité « contrôle de gestion et finance d'entreprise » correspondent aux compétences de la plupart des enseignants-chercheurs de Paris 13 et de Paris 5. Il avait donc paru donc logique de les regrouper sous un intitulé commun.

L'ouverture « recherche » proposée par Paris 13 est un complément naturel à l'offre de Paris 5 : les meilleurs étudiants intéressés pourront faire des thèses au sein du laboratoire de Paris 13 (CEPN) ou en partenariat avec le nouveau laboratoire de Paris 5 (CERMES).

Le rapport d'évaluation de la mention Contrôle et Gouvernance a apprécié l'intention de structuration ainsi que les flux stables, voire en hausse d'étudiants. Il soulève aussi la question de la juxtaposition des spécialités de Master, le peu d'informations disponibles au niveau de la mention, ainsi qu'une baisse du taux de réussite au sein d'une spécialité.

La distance géographique entre les deux Universités ainsi que la présence de projets pédagogiques très différents ont pu rendre l'exercice difficile pour la présentation du dossier. A ceci, il faut ajouter la création d'un master Contrôle de gestion (P13) et la présence de deux spécialités "Comptabilité Contrôle Audit", l'un à P5 et l'autre à P13 au sein de la mention Contrôle et Gouvernance qui, par leur dénomination commune, suscitent des vellétés de fusion.

Nous souhaitons rappeler que :

- la dénomination CCA est une marque nationale. Elle garantit dans le cadre de l'octroi des équivalences comptables et financières, la conformité des volumes horaires et des matières enseignées ;
- Supprimer l'une des deux spécialités CCA, conduirait à appauvrir les projets pédagogiques ainsi que la source de recrutement de l'expertise-comptable ; les flux d'étudiants sont conséquents dans les deux masters.

La coopération envisagée dans le futur proche pourrait permettre de donner une substance plus importante à la mention Contrôle et Gouvernance, si les intitulés des diplômes et les annexes sont conservés au niveau des spécialités, voire des parcours (dans le cas de la suppression des spécialités). Il conviendrait toutefois de vérifier l'information suivante : l'appellation CCA serait réservée désormais à l'intitulé d'une mention.

Il est prévu que la mention soit portée conjointement par les enseignants-chercheurs de Paris 13 et de Paris 5. Un comité de pilotage commun sera mis en place entre les deux universités, sous le contrôle des directeurs d'UFR.

Ajoutons que le recrutement d'enseignants-chercheurs en section 06 proposé par la commission est également souhaité par les responsables de la mention Contrôle et Gouvernance.

Spécialité Master Comptabilité, Contrôle, Audit (CCA) (P5)

La responsable du diplôme et l'équipe pédagogique remercient les rapporteurs de l'AERES pour leur évaluation globalement positive de cette formation.

Il conviendrait de vérifier l'information suivante : l'appellation CCA serait réservée désormais à l'intitulé d'une mention.

Spécialité Master Comptabilité, Contrôle, Audit (CCA) (P13)

Nous sommes quelque peu surpris de l'évaluation AERES et en particulier des notes obtenues du fait du partenariat avec le CNAM/INTEC . Il convient de souligner l'interaction de cette formation avec la profession. Rappelons que cette spécialité Master CCA offre la possibilité, aux étudiants, de préparer et d'obtenir simultanément 3 diplômes ; le Master CCA de Paris XIII avec ses 5 dispenses d'UE ; le diplôme de l'INTEC et le diplôme national du DSCG.

En synergie et en complémentarité du Master CCA de l'université Paris V, le Master de Paris XIII a été déposé en Master indifférencié afin de permettre la poursuite en Thèse. Paris V offre un parcours CCA L3 +M1+M2 et Paris 13 offre un parcours M1+M2+éventuellement la poursuite en Thèse.

Concernant la baisse des taux de réussite pour certaines promotions, la direction a changé en janvier 2011. La nouvelle direction a eu une politique beaucoup plus restrictive que l'ancienne. La volonté de faire monter le niveau explique la baisse provisoire des effectifs et des reçus.

Il conviendrait de vérifier l'information suivante : l'appellation CCA serait réservée désormais à l'intitulé d'une mention.

Spécialité Master Contrôle de gestion et Finance d'entreprise (CGFE)

Cette spécialité est complémentaire de la spécialité CCA, aussi bien au plan du projet pédagogique qu'au niveau de ses spécificités académiques propres.

Projet pédagogique.

Le contrôle des connaissances associera un contrôle continu renforcé et un contrôle terminal par études de cas ou questions de cours.

Il y aura une note éliminatoire pour les disciplines fondamentales du domaine (contrôle de gestion, finance d'entreprise).

Création d'un vivier de stages auprès des entreprises partenaires de la région nord de Paris, qui exprimeront des besoins précis pour ces métiers.

En particulier, le stage de 3 à 6 mois en deuxième année permettra aux étudiants de mettre en pratique leur savoir théorique et leur donnera une première expérience professionnelle.

Equipe pédagogique composée à parité entre universitaires et professionnels : création d'un comité de perfectionnement.

Création d'une association d'étudiants et d'anciens étudiants du master.

Spécificités

Les partenariats se feront plus avec les entreprises et moins avec les cabinets de consultants ou d'experts-comptables (spécificité des masters CCA au sein du PRES Sorbonne Paris Cité).

Le comité de sélection des étudiants sortant de L3 sera commun avec celui du master CCA de Paris 13 (associé avec l'INTEC-CNAM).

Les cours en finance de marché ou finance d'entreprise seront plus approfondis que ceux correspondants dans le master CCA.

Des cours communs aux deux spécialités seront proposés (en GSI).

Les métiers visés seront plus polyvalents que ceux de la comptabilité ou de l'audit *stricto sensu*, pour tenir compte de la diversité du tissu d'entreprise sur le bassin d'emploi de la région nord de Paris (entre Saint-Denis au Sud et Roissy au Nord, avec Villepinte comme zone névralgique).

Le lien avec la recherche sera renforcé, par des accords noués avec les gestionnaires de l'Université Paris-Descartes.

Spécialité « Audit des organisations et maîtrise des risques »

Les critiques de l'AERES portent essentiellement sur le M1 et secondairement sur le M2. Enumérons les points principaux de ces critiques :

- L'AERES reproche un manque de lisibilité entre le M1 et le M2.
- Les faibles taux de réussite en M1 et les abandons

Par ailleurs l'AERES émet un certain nombre de réserves sur le M2 lui-même.

- Le faible volume horaire global du M1 et aussi du M2.
- Le faible volume horaire consacré à l'audit des établissements hospitaliers censé être la particularité de cet enseignement.
- Le fait que le devenir des étudiants n'a été indiqué que pour les années 2009 et 2011.

Critiques concernant la lisibilité M1, M2

Le lien entre M1 et M2 s'est clarifié avec le contrat quadriennal actuel. En effet, le M1 comprend un premier semestre généraliste que tous les étudiants doivent suivre avant de choisir au second semestre le parcours économie-gestion conduisant au M2 « Audit des organisations et maîtrise des risques ». Ainsi, la spécialité « Audit des organisations et maîtrise des risques » est la suite logique du parcours économie-gestion.

Taux de réussite et abandons en M1

Il est difficile d'imputer au M2 « Audit des organisations et maîtrise des risques » les abandons et le taux d'échec du M1 pour les années 2008-2009 et 2009-2010 puisqu'il n'y avait pas à cette époque de lien entre le M1 et le M2. En effet, au cours du précédent contrat quadriennal qui allait des années 2006 à 2010, le M1 comprenait deux parcours (Ressources humaines et Gestion des entreprises) et la deuxième option pouvait donner accès à six M2 très différents (Audit des organisations et maîtrise des risques, Banque et finance, Entrepreneurat, Méthode d'anticipation pour la conception des projets, Pratiques et politiques de l'exportation, Economie et gestion des organismes de santé).

Avec le présent contrat quadriennal, la relation a été établie entre le M1 et le M2 de telle sorte que désormais, on peut dire que le master se prépare sur deux années liées entre elles.

Taux de réussite d'EGE pour les années 2010-2011 et 2011-2012:

– 2010-2011: 114 étudiants inscrits, 76 admis, 14 ajournés et 24 absents des cours (défaillants)

Le taux de réussite de ce parcours est de 69,91 % et 87,72 % si on exclut les défaillants.

– 2011-2012: 76 étudiants inscrits, 10 défaillants. Le taux de réussite de ce parcours est de 86,84 % et 100 % si on ne tient pas compte des absents.

Ces taux sont, en fait, nettement supérieurs à ceux fournis dans notre dossier.

Avenir des diplômés du M2

Nous avons indiqué l'insertion professionnelle suivante pour les 21 étudiants de 2010-2011 ayant répondu:

- 11 avaient un CDI au moment de la soutenance du rapport et du mémoire de stage
- 6 avaient un CDD
- 3 se dirigeaient vers la recherche dont 2 à Dauphine
- 1 n'avait pas de travail mais l'a trouvé dans les 6 mois qui ont suivi le diplôme.

L'année 2011 était représentative de toutes les années du master des années 2006 à 2013. La particularité de l'année 2010-2011 est qu'il y avait 3 étudiants qui se dirigeaient vers la recherche alors que dans les autres années aucun étudiant ne poursuivait en thèse. De ce fait, le taux moyen d'insertion professionnelle est de : 52 % pour les étudiants avec un CDI dès le moment de la soutenance du mémoire et du rapport de stage, 42 % pour les étudiants qui ont obtenu un CDD, 6 % des étudiants trouvent un emploi dans les six mois qui suivent le diplôme. Nous avons cité l'enquête d'établissement du SOFIP sur les taux d'insertion du master Audit auprès des 21 diplômés de 2009 (16 répondants): 15 avaient trouvé du travail et 1 cherchait un emploi soit un taux d'insertion de 94 %. Cette enquête confirme notre propre statistique.

Volume horaire

Le rapport de l'AERES estime qu'il n'y a pas de formation spécifique pour préparer le mémoire de recherche du M2. Cependant, en M1, les étudiants bénéficient d'un cours d'initiation à la recherche qui peut être considéré comme une propédeutique au mémoire.

Le rapport de l'AERES estime également que 300 heures pour le M1 et 300 heures pour le M2 sont insuffisantes et que la formation en 15 heures pour l'Audit des établissements de santé n'est pas cohérente avec le fait que ce cours constitue une des originalités de ce master.

Toutefois, le volume horaire obligatoire pour le M1 est en fait de 504 heures :

Pour le 1^{er} semestre, le volume horaire est de 250 heures de cours et TD

Pour le second semestre, correspondant au parcours qui prépare au M2 Audit, le volume horaire est de 246 heures de cours et TD

Le cours d'organisation de santé a été introduit dans le M2 avec le maintien du volume horaire à 300 heures. Nous proposons d'augmenter le volume horaire du M2 de 30 heures et donc de le passer à 330h :

- 15 heures seraient redonnées à l'enseignement de l'Audit externe qui retrouverait son volume horaire antérieur
- 15 heures seraient attribuées à l'enseignement de l'Audit des organisations de santé qui passerait à 30 heures.

En conclusion, la spécialisation Audit des organisations de santé apparaîtrait plus manifeste dans le prochain programme.